



CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



15 mai 2000

LA LETTRE DU CO.P.R.A. 184

N°2000/1

Editorial

BIENTOT DIX ANS !

Depuis presque dix ans, vous et nous luttons au sein du **CO.P.R.A. 184**.

Notre Association a su en son temps fédérer les différents mouvements locaux qui s'étaient élevés contre ce projet scélétrat. De ces unions est née une force qui nous anime toujours. A l'aube du XXI ème siècle, nous voudrions dire à ceux, tentant par-ci, par-là de faire croire que le **CO.P.R.A. 184** s'étoile, que cette lettre est la preuve que nous existons bel et bien. Nous ne baisserons pas les bras.

Nous créons ce présent lien entre nos adhérents et sympathisants à la suite de demandes multiples de rive

rains sur l'état du projet A 104. Comme vous le lirez dans ces colonnes **le tracé dit de « Chanteloup » n'est pas annulé !** Les Pouvoirs publics adoptent une attitude des plus silencieuses (?) quant au respect des promesses qui nous ont été faites par trois Premiers ministres.

Nous sommes là pour vous informer de nos actions et des actions qu'il y aura lieu d'entreprendre si nécessaire.

Jean-Pierre DEJOU
Président du CO.P.R.A. 184

UN PEU D'HISTOIRE ...

Il y a plus de trente ans lors de la création de la ville nouvelle de CERGY-PONTOISE une voie rapide de jonction à l'autoroute A 13 désenclavant la boucle dite de "Chanteloup" avait été projetée.

Au fil du temps des réserves foncières ont été constituées et ce projet structurellement local à l'origine, s'est trouvé devoir supporter des trafics interdépartementaux (jonction des villes nouvelles), des trafics interrégionaux (Francilienne), des trafics nationaux (Nord/Sud) et enfin des trafics internationaux (TransManche).

Pendant ce temps cette région en pleine expansion s'est urbanisée, et de nombreux équipements publics ont été mis en place tout au long d'un tracé non réalisé.

En 1989, l'inscription en urgence du bouclage de l'A 86 et de la Francilienne dans le "Livre blanc" au sein d'un tissu totalement transformé ne pouvait que provoquer des réactions vives qui ne se sont jamais démenties depuis huit ans et ce à cause des nuisances, dommages et dégâts prévisibles d'une part sur de nombreux sites et d'autre part pour des dizaines de milliers de riverains.

LES DECISIONS à propos du tracé dit " de Chanteloup "

L'émotion suscitée parmi les élus et les populations par un tel projet particulièrement dévastateur a conduit M. Pierre BEREBOVOY alors Premier ministre en exercice à prendre le 4 février 1993, la décision suivante :

" **la solution proposée** dans le projet de schéma directeur pour le raccordement à l'Ouest de Paris de la Francilienne entre Orgeval et Pierrelaye **ne sera pas retenue** ".

M. Edouard BALLADUR, également Premier ministre en exercice, écrivait le 7 avril 1995 ...

" la continuité des décisions antérieures de l'Etat au sujet de l'A 184 est confirmée. En conséquence, **la solution initiale envisagée ne verra pas le jour** ".

Le candidat aux élections présidentielles en 1995, M. Lionel JOSPIN, déclarait le 5 avril ...

" C'est pourquoi, je suis en mesure de vous assurer que, si je suis élu Président de la République, **la solution aujourd'hui proposée** pour ce bouclage, entre Pierrelaye et Orgeval, solution rejetée le 4 février 1993 par M. Pierre BEREBOVOY, alors Premier ministre, **sera définitivement abandonnée. Je tiens à vous confirmer que la continuité de l'Etat dans cette affaire sera alors assurée comme il se doit** ".

Le 12 mai 1997, le candidat M. Lionel JOSPIN, tête de liste du Parti socialiste aux dernières élections législatives confirmait sans aucune restriction ...

" C'est pourquoi, je suis en mesure de vous assurer que, **si je me retrouvais en capacité d'exercer des responsabilités gouvernementales, la solution aujourd'hui proposée** pour ce bouclage, entre Pierrelaye et Orgeval, solution rejetée le 4 février 1993 par M. Pierre BEREBOVOY, alors Premier ministre, **sera définitivement abandonnée. La continuité de l'Etat dans cette affaire sera alors assurée comme il se doit** ".

COMMUNIQUE DU MINISTRE DES TRANSPORTS le 12 février 1998

extrait :

"Mais compte tenu de la forte sensibilité des populations au tracé actuel, et conformément aux engagements pris par le candidat Lionel JOSPIN durant la campagne électorale, le Ministre a demandé que soit lancée une expertise sérieuse sur le projet alternatif tel que proposé par le CO.P.R.A. 184 et les élus du Comité de communes, en donnant aux différentes parties prenantes les possibilités de conduire toutes contre-expertises."

NOUS AVONS ECRIT LE 22/07/1999 AU PREMIER MINISTRE POUR LUI DEMANDER UN ENTRETIEN (extraits) :

« vous avez pris position en assurant d'une part que vous respecteriez la continuité de l'Etat et d'autre part en vous élevant contre le tracé tel qu'étudié (confert vos courriers des 5 avril 1995 et 12 mai 1997).

Votre Ministre des Transports et du Logement, Monsieur Jean-Claude **GAYSSOT**, a initié une concertation auprès de la Direction Régionale de l'Equipement d'Île de France avec le concours de Monsieur **Gilles RICONO**, Préfet - Directeur de ces services. Cette concertation a eu pour objet l'étude d'un tracé, hors zones urbanisées, au nord de la ville de Cergy-Pontoise avec la possibilité pour notre collectif de demander éventuellement une contre-expertise.

Les deux collectifs qui luttent contre ce projet - le **Comité des Elus** regroupant 7 communes des Yvelines et du Val d'Oise, présidé par Monsieur **Jean-Paul HUCHON**, Maire de Conflans Sainte Honorine, et le notre, **CO.P.R.A. 184**, organisé autour de 10 Comités de ville, totalisant 120 administrateurs et 23 000 adhérents et sympathisants - s'étonnent de ce silence.

C'est pourquoi, nous sollicitons, par la présente, un entretien avec vous afin de faire le point sur une situation qui devient insupportable pour les 300 000 sinistrés potentiels d'autant que notre volonté affichée et renouvelée est de trouver une solution acceptable pour toutes les parties concernées sans exception. ».

NOUS AVONS RECU CETTE REPONSE EN DATE DU 16/08/1999 DU CHEF DU SERVICE DES INTERVENTIONS PRES DU CABINET DU PREMIER MINISTRE (extraits) :

« Les contraintes liées à un emploi du temps très chargé ne permettent pas au Chef du Gouvernement de réserver une réponse positive à votre demande d'audience.

Aussi m'a-t-il chargé de signaler tout particulièrement votre correspondance à Monsieur **Jean-Claude GAYSSOT**, Ministre de l'Equipement, des Transports et du Logement, déjà saisi par vos soins, en soulignant l'objet de votre démarche. ».

NOUS AVONS ECRIT A M. GAYSSOT LE 5/03/2000 ET AVONS DU LE RELANCER LE 15/05/2000 (extraits) :

« En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir recevoir une délégation du **CO.P.R.A. 184**, accompagnée éventuellement des élus qui soutiennent notre action afin que vous nous fassiez part de la suite qui est envisagée pour ce projet. ».

« Nous voulons vous rencontrer personnellement ou à défaut, Monsieur **Gilles RICONO**, votre Directeur de cabinet. Les populations subissent un préjudice grave, elles veulent être informées et ne peuvent rester sans rien faire. ».

C'est pourquoi, nous nous adressons à vous conformément à l'invitation du Premier ministre.

Nous espérons qu'il vous sera possible de nous recevoir rapidement maintenant compte tenu des mois qui se sont écoulés et des réponses attendues sans que nous soyons contraints de venir solliciter cette audience avec une forte délégation. ».

NOUS SOMMES DANS L'ATTENTE D'UNE REPONSE

Sans cela, le 15 juin prochain une manifestation devant le Ministère à 17 H. 30 sera organisée ...

L'ANALYSE DU CO.P.R.A. 184

Le projet n'est pas annulé, contrairement à toutes les rumeurs. Certes le Conseil Régional d'Île de France ne définit plus ce projet dans ses priorités mais pour des raisons purement budgétaires. D'autres sources de financement existent et pourraient très bien être imposées (péage, ...).

Nous devons rester vigilants ! Nous pourrons être libérés de cette épée de Damoclès le jour où les réserves foncières déjà constituées sur le tracé dit de « Chanteloup » seront effectivement levées et seulement à partir de ce moment-là !

A suivre ... (!)

L'ORGANISATION du CO.P.R.A. 184 :

Un Président **Jean-Pierre DEJOU (ANDRESY)**

Un Porte-parole **Victor BLOT (CONFLANS SAINTE HONORINE)**

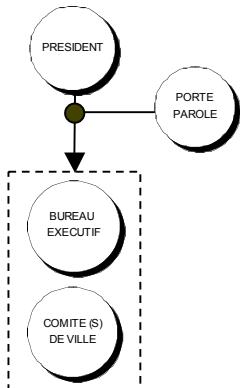
Un Bureau exécutif composé ainsi :

Le Président, le Porte-parole, les Secrétaires Agnès **FOURNIER (CARRIERES sous Poissy)** et Pierre **GESNEL (ANDRESY)**, les Trésoriers Lucienne **GERSANT** et René **MAURIN (HERBLAY)**.

Les Présidents des Comités de ville de **PIERRELAYE** (Philippe **PERSE**), **d'HERBLAY** (Jacques **LEGENDRE**), **d'ERAGNY sur Oise** (Jean-Michel **BOICHOT**), de **CONFLANS SAINTE HONORINE** (Henri **TAMBUTTE**), de **MAURECOURT** (Thierry **BOUCHERON**), **d'ANDRESY** (Pierre **GESNEL**), de **CHANTELOUP les Vignes** (Patrick **LAUDAT**), de **CARRIERES sous Poissy** (Christiane **PARAVY**), de **POISSY** (Nicole **MACAIRE**) et **d'ORGEVAL** (Jean **PRUVOST**).

Chaque comité de ville est lui-même composé autour de son Président, de Secrétaires, de Trésoriers et d'Administrateurs.

10 communes concernées, 10 Comités de ville créés et 123 Administrateurs élus.



☒ A découper selon le pointillé

BULLETIN D'ADHESION (cotisation 2000)

Nom _____ Prénom _____ N° de tél. _____
Adresse _____

COTISATION ANNUELLE individuelle : **50 FRF** familiale : **70 FRF** de soutien _____ FRF
(chèque libellé à l'ordre du 'CO.P.R.A. 184' et à adresser ... BP. 35 ERAGNY 95611 CERGY Cédex)